MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HERAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Quatrième édition n° 33

16 Juillet 1956

Première et deuxième éditions n° 9 — Zones I - II (A.B.C.)

Quatrième édition n° 7 — Zone IV

AVERTISSEMENTS

CARPOCAPSE

L'insecte est capturé en abondance tandis que les températures crépusculaires sont très favorables aux accouplements. C'est pourquoi, nous recommandons l'exécution d'un traitement qui devra être terminé le 25 juillet.

Les arsenicaux ne peuvent plus être employés sur les fruits récoltés avant le 25 septembre.

TORDEUSE ORIENTALE

Commencer les traitements sur les fruits arrivant à maturité vers le 15 août.

TAVELURE

La maladie continuant de se développer, il est indispensable de poursuivre les traitements que l'on associera aux traitements destinés à lutter contre le Carpocapse.

INFORMATION

LES PARASITES DU CHRYSANTHEME

De nombreux échecs dans la culture des chrysanthèmes sont dus à deux causes principales :

1) Anguillule des feuilles, qui provoque au printemps et en été le jaunissement et plus tard le noircissement d'une partie des feuilles.

Faire périodiquement par beau temps chaud des applications d'insecticide à base de parathion.

2) Septoriose : maladie cryptogamique qui provoque de petites taches brunes, nettement délimitées, qui entraînent le dessèchement du feuillage à l'automne avant l'ouverture des fleurs.

Faire périodiquement des applications d'un anticryptogamique à base de :

- Captane
- T.M.T.D.
- Zinèbe
- Ziram

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L. TROUILLON

DLP 24-7-56 072554

Imprimé à la Station d'Avert. Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue République MONTPELLIER
Le Gérant : TROUILLON. Autor. du 6 Mars 1956 - Reproduction, adaptation réservées.

P 154

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)
- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

Ministère de l'Agriculture
- - - - - - - -
Ecole Nationale d'Agriculture
de Montpellier
- -
STATION REGIONALE
d'AVERTISSEMENTS VITICOLES
- -

Montpellier, le 17 juillet I956

Note n° 11

EUDEMIS. - (Fin du vol de deuxième génération).

Le vol a été peu important en Pyrénées-Orientales, où seule la région de Montner a effectué quelques captures de papillons.

Il s'en prend encore dans la partie haute du département à Latour de France. En revanche, l'eudémis vient d'apparaître à Capendu (Aude).

Le traitement se rapportant à ces vols est à effectuer dès le 18 juillet et à renouveler dix jours après.

MILDIOU. -

Les vignobles peu sulfatés de la région Montpellier-Béziers n'auront pas souffert des orages des 14 et 15 juillet si le traitement, recommandé quelques jours auparavant, a pu être effectué.

Dans le cas contraire, il conviendrait de l'exécuter au plus tard avant le 21 juillet, pour se mettre à couvert contre les nouvelles contaminations qui ne manqueraient pas de se produire, si d'autres orages s'abattaient, à cette date, sur des taches naissantes.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON